

Technicien de l'intervention sociale et familiale

2019
2020

UN DIPLÔME D'ÉTAT DE NIVEAU IV

Le Diplôme d'État de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale classé Niveau IV est délivré par la DRJSCS au nom du Ministère chargé des Affaires Sociales.

(Décret du 1^{er} mars 2006).

La profession

Le Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale est un travailleur social qui intervient auprès de familles, de personnes isolées ou de personnes handicapées, pour favoriser l'autonomie des personnes et leur intégration dans leur environnement.

Le Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale réalise à partir des activités de la vie quotidienne (cadre de vie, alimentation, santé, gestion des ressources,...) des actions de prévention, d'accompagnement social vers l'insertion, de soutien à la parentalité, de médiation. Il peut être amené, en équipe, à participer ou à animer des projets collectifs.

Le Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale exerce sur le lieu habituel de vie, au domicile des personnes aidées, ou en établissement : centre d'hébergement, centre maternel, centre d'accueil d'urgence, structures œuvrant dans le cadre de la protection de l'enfance.

Les conditions d'accès

SATISFAIRE AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION

Une épreuve écrite d'admissibilité d'une durée de 2 heures (niveau de culture générale et aptitudes à l'expression écrite).

Dispense de l'épreuve écrite pour les titulaires d'un diplôme au moins de Niveau IV (BAC) et du DEME.

Une épreuve orale d'admission d'une durée de 30 minutes (motivations et aptitudes relationnelles, adhésion au projet pédagogique de l'établissement disponible sur notre site Internet).

Nature de l'épreuve de sélection : consultez le règlement d'admission sur notre site Internet.

Pour les conditions d'accès par la VAE : Consultez notre site Internet, rubrique VAE.

Information complémentaire :

L'admission est valable 1 an (sous conditions).

La durée

Une formation professionnelle en dix huit mois en formation Initiale ou en Situation d'Emploi (dont Contrat de Professionnalisation).

Les allègements de formation

Des allègements de formation peuvent être accordés par le centre de formation (contacter le responsable de formation) au vu des certificats ou diplômes possédés par le candidat.

Des dispenses de domaines de compétences peuvent être accordées par la DRJSCS au vu des diplômes possédés par le candidat (contacter le secrétariat).

Nombre de places

PARIS/MELUN :	18	(Formation initiale)
	32	(En alternance)



Technicien de l'intervention sociale et familiale

La formation théorique

950 HEURES en centre de formation, réparties en six Domaines de Formation :

DF1 :	Conduite du projet d'aide à la personne	(270 h)
DF2 :	Communication professionnelle et travail en réseau	(100 h)
DF3 :	Réalisation des actes de la vie quotidienne	(150 h)
DF4 :	Transmission des savoirs et techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne	(150 h)
DF5 :	Contribution au développement de la dynamique familiale	(150 h)
DF6 :	Accompagnement social vers l'insertion	(130 h)

La formation pratique

1 155 HEURES soit 33 semaines de stage :

2 stages en première année,
2 stages en deuxième année.

Les statuts et possibilités de prises en charge financières

Voie classique / Statut Étudiant

Formation financée par le Conseil Régional d'Ile-de-France.

Voie classique / Statut Stagiaire de la Formation Professionnelle :

Auprès de Pôle Emploi

- Allocation chômage (sous condition d'une inscription effective 6 mois avant l'entrée en formation).

Situation de maintien de salaire / Statut Stagiaire de la Formation Professionnelle :

- Bénéficiaire d'un CPF de Transition Professionnelle. **Un dossier devra être complété et accompagné d'un devis de formation.**
- Agents de l'État, des Collectivités Territoriales et de la Fonction Publique Hospitalière.
- Bénéficiaire d'un contrat de professionnalisation.

Un devis de formation sera établi à votre employeur.

TARIFS

FRAIS DE SÉLECTION : Ecrit 50 € - Oral 60 €

INSCRIPTIONS

OUVERTURE : en novembre

Les pré-inscriptions s'effectuent exclusivement sur notre site Internet :

www.irtsparisidf.asso.fr

Pour la procédure détaillée, consultez le règlement d'admission sur notre site Internet.

VOS CONTACTS

ADMISSION

Service admission Paris

01 73 79 51 15

ADMISSION75@parmentieridf.fr

Service admission Melun

01 78 49 60 10

ADMISSION77@parmentieridf.fr

PÉDAGOGIE

Paris

Responsable de Formation

Isabelle PATOU

01 73 79 51 74

ICHAREYREPATOU@parmentieridf.fr

Secrétaire pédagogique

Marilyne LASSADE

01 73 79 51 70

MLASSADE@parmentieridf.fr

Melun

Responsable de Formation

Joëlle DELACÔTE

01 78 49 60 42

JDELACOTE@parmentieridf.fr

Secrétaire pédagogique

Nadia MUGNIER

01 78 49 60 05

NMUGNIER@parmentieridf.fr